



Termes de référence

Etude d'une Cartographie locale et nationale des dispositifs de Protection de l'Enfant dans trois sites d'intervention de SOS Villages d'enfants RD CONGO

Mission	Elaboration de cartographie locale et nationale des dispositifs de Protection de l'Enfant dans trois sites d'intervention de SOS Villages d'enfants RD – Congo : Kinshasa, Bukavu et Uvira
Type de contrat	Contrat de consultants individuels / institutionnels
Durée de contrat	30 jours
Date de début	1er Avril 2019
Date limite pour les propositions :	22 Mars 2019 avant Minuit
Processus de sélection	Appel à consultation

Soumettez vos dossiers à l'adresse : sosverdc.recrutement@sos-rdc.org

Eléments à soumettre : voir le point XI





I. Contexte

Fondée en 1949, SOS Kinderdorf International (SOSKDI) est une organisation Internationale de Développement social qui œuvre dans plus de 133 Pays à travers le monde dans le but de satisfaire les besoins et de protéger les intérêts et Droits des Enfants orphelins et vulnérables.

SOS Villages d'Enfants est implantée en République Démocratique du Congo depuis 1989, dans la Région d'Afrique Centrale et Afrique de l'OUEST.

Dans le cadre de la poursuite de la mise en œuvre de sa Politique de sauvegarde de l'Enfant, SOS Villages d'Enfants RD - Congo, avec l'appui technique et financier de son bureau régional envisage la réalisation d'une étude de cartographie locale et nationale des dispositifs de protection de l'enfant dans trois sites d'intervention de SOS Villages d'enfants RDC.

La cartographie locale et nationale des dispositifs de protection de l'enfant permettra d'apporter des réponses adaptées et efficaces aux inquiétudes et problèmes auxquels sont soumis les enfants et jeunes du groupe cible de SOS Villages d'enfants République Démocratique du Congo dans ses zones d'intervention.

Donc, la cartographie nous permettra de connaître les problèmes de protection des enfants, les acteurs intervenants dans la protection et mettra en place un système de référencement, et guidera ainsi nos planifications prochaines des activités.

II. Objectifs de l'étude

- Répertorier les dispositifs légal, institutionnel, organisationnel et communautaire de protection de l'enfant dans les trois sites d'intervention de SOS Villages d'enfants au niveau national et local,
- Identifier les risques liés à la protection des enfants et jeunes du groupe cible de SOS Villages d'enfants RD -Congo dans ses zones d'intervention,
- Identifier les acteurs formels et informels ou réseaux qui travaillent sur la Protection de l'Enfant y compris les organisations d'enfants et des jeunes dans les sites qui abritent les programmes de SOS Villages d'Enfants RD Congo, leurs rôles et responsabilités.





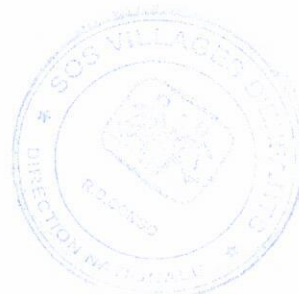
III. Résultats attendus

- ❖ Les lois nationales et internationales en vigueur en RD Congo en matière de protection de l'enfant sont répertoriées et documentées,
- ❖ Les acteurs intervenants dans le domaine de la protection de l'enfant (intervenant, statut, domaine d'intervention, services fournis et zones d'interventions), sont connus et répertoriés,
- ❖ Les rôles et les responsabilités des acteurs de la protection de l'enfant sont clairement définis,
- ❖ Les risques liés à la protection des enfants et jeunes du groupe cible de SOS Villages d'Enfants RD -Congo dans ses zones d'intervention sont identifiés,
- ❖ Une cartographie de base du contexte local et national de protection de l'enfant est établie.

IV. Portée de l'étude

L'étude devra diagnostiquer, analyser et documenter les domaines suivants :

- ❖ Cadre juridique, politique national et dispositif local de la protection de l'enfant dans l'environnement de travail de SOS Villages d'enfants RD - Congo ;
- ❖ Services existants en matière de protection de l'enfance (Type de service, accès aux services, personnels, structures, fonctions). L'analyse des services devrait se baser sur les critères suivants : la disponibilité, l'accessibilité, l'adéquation, la continuité, la cohérence, et la viabilité ;
- ❖ La coordination des intervenants et des services (gestion, rôles et responsabilités, partenariat, collecte de données et gestion de l'information, reporting) .
- ❖ Ressources humaines (effectif, compétence, motivation, connaissance, pratique et attitude) ;
- ❖ Ressources financières et leur distribution (budgets alloués (commune, Région ou autres sources) et dépenses, accessibilité financière, coûts directs, indirects des services, pratiques en vigueur) ;
- ❖ Les priorités et le fonctionnement des services de protection de l'enfant formelle au niveau local (cela comprend entre autres : la qualité en rapport avec les normes et standards, couverture, accessibilité, capacité, utilisation, référencement entre les acteurs et services, prise en charge individuelle, gestion des cas, procédures adoptées ;
- ❖ Les perceptions de l'enfant et de la famille du système de protection de l'enfant formelle : la connaissance du système et la perception de sa pertinence et l'efficacité (pratiques sociales et culturelles associées à l'utilisation des services et structures de protection de l'enfance) ;
- ❖ Valeur et acceptation du système de protection de l'enfance par les autres acteurs ;
- ❖ Mécanismes informels adoptés et/ou privilégiés par la famille et environnement immédiat et la mesure dans laquelle ces mécanismes sont liés au système formel ;





V. Méthodologie

Les méthodes d'accompagnement proposées par les consultants devraient respecter les phases clés de mise en place citées dans la partie « contexte » du présent appel à consultation. Pour chaque phase clé, le prestataire indiquera les actions d'accompagnement qu'il aura à mener, le timing, les outputs attendus ainsi que les ressources humaines spécialisées ou non qui y seront mobilisées. Ces actions doivent permettre de générer les données et les informations nécessaires pour atteindre les résultats attendus de cette étude. Il s'agira essentiellement de procéder comme suit :

Outils de base pour la collecte des données

Pour répondre à ces objectifs, un certain nombre de questions doivent être pris en compte :

- Comment la protection de l'enfance au niveau local décline le cadre global de protection de l'enfant ?
- Quel type de coordinations existe-t-il entre les différents prestataires de services juridique ou social ?
- Quelles sont les ressources (humaines et financières) allouées au fonctionnement du système ?
- Les acteurs locaux, les familles et les enfants ont-ils les connaissances nécessaires pour une protection efficace des enfants ?
- Existe-t-il des liens entre le volet juridique et le volet social de la protection des enfants ? les différents acteurs en sont-ils conscients ?
- Est-ce que les prestations et services actuels répondent ils aux besoins de protection et aux attentes des acteurs locaux, des familles et des enfants, y compris les filles ?
- Est-il capable d'identifier et d'atteindre les cas les moins visibles de mauvais traitements, de violence et d'exploitation, y compris sexuelle ?
- Que faut-il faire pour que le système de protection existant réponde aux normes ?
- Les familles et les enfants considèrent-ils ces services comme importants, performants, et les utilisent-ils ?
- Quelles sont les alternatives informelles au système formel de protection de l'enfant ? Existe-t-il des modes de protection, au sein des villes de Kinshasa, Bukavu et Uvira ?
- Quels sont les facteurs qui influencent les décisions et les choix en matière de protection de l'enfant (formelle et informelle) pour les filles et les garçons ?
- Quels sont les risques de protection de l'enfant encourus par le groupe cible de SOS Villages d'enfants RD – Congo dans les trois sites où cette organisation opère ?

NB : Les deux outils en annexe vous permettront de mieux structurer votre guide pour la collecte des données quantitatives et qualitatives.

Considérations d'ordre éthique, notamment lors de la conduite des discussions de groupe et d'ateliers de concertation avec les enfants





- La participation des enfants doit être volontaire, les participants doivent être informés de l'objet de l'étude dans un langage accessible et leur poser explicitement la question s'ils désirent participer ou non ;
- Seuls les enfants de plus de 10 ans – capables d'analyser leur environnement et de produire un discours construit - seront retenus. Les avis des plus jeunes seront représentés à travers les parents ou tuteurs légaux ;
- La confidentialité et l'anonymat des réponses sont respectés ;
- Les résultats de processus de consultation avec les enfants sont suffisamment étayés dans le rapport et seront utilisés de manière éthique ;
- Les parties prenantes participant aux activités de la consultation sont respectées et protégées et ne souffriront d'aucun préjudice suite à leur participation ;
- Les personnes qui collectent les données sont respectées et protégées ;
- Les documents de la consultation seront archivés à SOS Villages d'enfants RD - Congo et ne sauraient être utilisés que dans le cadre de l'étude elle-même ou par autorisation de SOS Villages d'enfants RD - Congo ;
- Autant que possible le point de vue des filles et des garçons sera collecté et analysé de manière différenciée.

VI. Livrables de la consultation

Les produits à livrer, sont :

1. Une note méthodologique validée par le comité de pilotage mis en place comportant notamment un modèle de cartographie qui harmonisera cette opération dans les différents sites cibles ;
2. Un plan d'accompagnement par ville cible pour la mise œuvre de leurs feuilles de routes ;
3. Un rapport des différents ateliers tenus lors de ce processus y compris les ateliers de lancement et de restitution ;
4. Un rapport général provisoire de l'étude récapitulant le processus méthodologique, opérationnel, les conclusions et recommandations ;
5. Un rapport final de l'étude intégrant les amendements du Commanditaire de l'étude ;
6. Une présentation Power Point en français pour la présentation et validation des résultats de l'étude ;
7. Un résumé en français ;
8. Un rapport est élaboré et transmis à la Direction Nationale de SOS Villages d'Enfants RD – Congo dans le délai précisé dans le contrat de consultance.

NB : Les livrables doivent être présentés en version provisoire et en version définitive.

VII. Profil des consultants

Cet appel d'offres s'adresse aux consultants, qui doivent impérativement justifier des compétences requises pour réaliser cette consultation couvrant les domaines suivants :





- Formation d'études supérieure et universitaire en sciences sociales et juridiques ou dans un domaine similaire et pertinent ;
- Maîtrise de méthodologie de la recherche sociale participative, de la cartographie sociale ;
- Excellente maîtrise des approches basées sur les droits de l'enfant;
- Expérience dans l'analyse fonctionnelle et appui /conseil manageriel auprès d'acteurs institutionnels et associatifs ;
- Expérience confirmée dans le domaine de la protection de l'enfant ;
- Capacité d'animation, de travail en équipe et dynamique de groupe ;
- Maîtrise des approches de développement ;
- Connaissance maîtrisée des acteurs institutionnels et associatifs et de leurs domaines d'intervention en particulier en rapport avec la problématique de la protection des enfants ;
- Capacité de rédaction et de synthèse français.
- Ainsi, SOS Village d'enfants veut recruter deux consultants dont un Juriste et un Sociologue pour réaliser cette étude.

VIII. Supervision de la consultation

La consultation sera supervisée et suivie par le Coordonnateur National de Sauvegarde de l'enfant.

IX. Approbation du rapport de la consultation

Le processus de validation et d'approbation est le suivant :

- 1ère étape : Feedback de SOS Villages d'enfants aux consultants dans un délai n'excédant pas 5 jours ;
- 2ième étape : Revue du rapport tenant compte des inputs de SOS Villages d'Enfants RD - Congo ;
- 3ième étape : Feedback de SOS Villages d'Enfants aux consultants si l'organisation juge insatisfaisant le rapport révisé ; SOS Villages d'Enfants RD - Congo doit faire autant de feedback qu'elle voudra jusqu'à ce que le rapport soit approuvé ;
- 4ième étape : La validation du rapport sera suivie d'une présentation succincte des résultats de cette cartographie sous forme d'atelier au cours duquel les consultants recevront les feedbacks des participants (acteurs étatiques, non étatiques y compris l'équipe de SOS Villages d'enfants RD - Congo). Les feedbacks seront pris en compte par les consultants dans la version finale du rapport.

NB : Le rapport final de la consultance est approuvé par le Directeur National. Envoi de la première monture à SOS Villages d'enfants RD - Congo.

X. Durée de la consultation

La charge de travail sera de 30 jours pour l'équipe de consultants à partir de la date de leur recrutement.



XI. Soumission de l'offre

Les consultants ou groupes de consultants invités à soumissionner devraient fournir les éléments suivants :

- Une note méthodologique/technique ;
- Une offre financière ;
- Le Curriculum Vitae présentant les expériences et les références ;
- Le calendrier prévisionnel de l'étude (chronogramme).

XII. Evaluation de l'offre

L'évaluation finale des offres sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière.

- **Evaluation de l'offre technique (pondération de 80% de la note globale)**

Un score technique (St) avec un maximum de 100 points est attribué à la proposition technique. Une offre qui ne répond pas aux critères d'éligibilité des TDR (section 6 et 7) ou qui n'atteint pas le seuil technique minimal de qualification de 70 points sur 100 sera rejeté à l'issue de cette première étape.

Le score technique (St) sera attribué selon le tableau ci-dessous :

	CRITERES	Note max	
i.	Qualifications et compétences du consultant		50 points
	Qualifications générales : - Niveau d'instruction et de formation - Nombre d'années d'expériences	20 pts	
	Pertinence pour la mission : * Des études réalisées * Des formations et expériences dans le secteur, le domaine ou le sujet en question	15 pts	
	Expériences dans les localités d'intervention de SOS et connaissance des langues locales <ul style="list-style-type: none"> • Connaissance de l'environnement physique culturel des zones d'intervention de SOS en RD – Congo • Connaissance des langues locales des zones d'intervention de SOS en RD – Congo 	15 pts	
ii.	Adéquation du plan de travail et de la méthodologie proposée vis-à-vis du mandat		30 points
	- Approche technique et méthodologique	15 pts	
	- Plan de travail	05 pts	





	- Organisation du Consultant pour la réalisation de la prestation	10 pts	
	Compréhension des TDR		15 points
	• Compréhension des Objectifs des TDR	05 pts	
	• Compréhension des résultats attendus	05 pts	
	• Compréhension de la durée de la mission et des livrables attendus	05 pts	
	Preuve des expériences du consultant		05 points
	• Une attestation de bonne fin d'exécution fournie aura droit à 30%		
	• Si aucune attestation n'est fournie, il sera attribué 10%		
	Total		100 PTS

- **Evaluation de l'offre financière (pondération de 20% de la note globale)**

La proposition financière de l'offre économiquement la moins chère (**Om**) appréciée en fonction du prix Global et de la cohérence dans la décomposition du prix global recevra **un score financier (Sf)** de 100 points.

EVALUATION FINANCIERE (max. 100 points)	
Coût total estimé du contrat (incluant les frais de déplacement et toutes autres charges liées à la réalisation des prestations)	100
EVALUATION FINANCIERE - Total des Points	100

Les scores financiers des autres offres (F) seront calculés selon la formule suivante :

$$Sf = 100 \times Om/F$$

Om : l'offre économiquement la moins chère

F : Prix de l'offre

□ **Evaluation Finale de l'offre globale**

L'évaluation finale de l'offre sera faite en fonction d'une pondération des Critères d'évaluation Technique et Financière :

Le score technique (St) et le score financier (Sf) de chaque offre seront ensuite combinés en un score global (Sg) par offre selon la répartition suivante :

$$St = 80\% \text{ de la note globale}$$

$$Sf = 20\% \text{ de la note globale.}$$





SOS VILLAGES
D'ENFANTS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Le score global attribué aux offres permettra un classement des offres par l'application de la formule suivante, qui déterminera l'offre la meilleure au regard des critères de sélection proposés pour la mission :

$$Sg = (St \times 80\%) + (Sf \times 20\%)$$

Le Contrat sera adjugé à l'offre ayant obtenu le score global (Sg) le plus élevé.

XIII. Procédure pour la soumission des propositions

Les candidats intéressés doivent adresser leur dossier de candidature en version papier, sous pli fermé au bureau de SOS Village d'enfants RD – Congo sis au quartier BASOKO, AV MASAMBA N°8, C/ NGALIEMA au plus tard le 05 mars 2018 avant minuit, ou en version électronique à travers l'adresse suivante : sosverdcrcroutement@sos-rdc.org

L'enveloppe extérieure fermée et libellée au nom de SOS Villages d'enfants RDC doit porter la mention : « Ne pas ouvrir – Offre pour Consultation : « Protection de l'enfant – Etude de la Cartographie locale et nationale des dispositifs de Protection de l'Enfant ». Elle doit obligatoirement contenir, sous peine de rejet, toutes les pièces suivantes dûment remplies, datées, signées et réparties dans deux enveloppes intérieures fermées :

1. Une enveloppe « A » portant le nom du candidat et la mention « offre technique - Protection de l'enfant – Etude de la Cartographie locale et nationale des dispositifs de Protection de l'Enfant
2. Protection de l'Enfant ». L'offre technique doit inclure le chronogramme proposé pour la consultation.
3. Une enveloppe « B » portant le nom du candidat et la mention « offre financière - Protection de l'enfant – Etude de la Cartographie locale et nationale des dispositifs de Protection de l'Enfant ». ». L'offre financière doit être complète incluant tous les frais liés à cette consultation.
4. Tout dossier incomplet sera considéré comme irrecevable.
5. Le contrat de prestations de services sera conclu entre SOS Villages d'enfants RDC et les Consultants.





SOS VILLAGES
D'ENFANTS
RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

Annexes :

Outil 1 : Modèle de cartographie du contexte local

Association membre		Directeur national (DN)	
Cartographie réalisée par		Date, approuvée par le DN	

1. Risques liés à la protection de l'enfance

Définition du terme « enfant » :	
Législation sur l'âge légal (veuillez renseigner l'âge et la législation) :	Consentement sexuel : Mariage : Responsabilité pénale : Autre (veuillez préciser) :
Législation et politiques relatives au bien-être/à la protection des enfants (y compris les conventions internationales dont le pays est signataire ou qu'il a ratifiées, notamment la CDE) :	Législation : Informations concernant la mise en œuvre ou l'application de cette législation :



Principaux risques en matière de protection de l'enfance (exemples ci-après)	S'agit-il d'une pratique culturelle acceptée ?	Quel est le comportement local concernant ce risque ? Veillez aussi préciser les formes de représailles à l'encontre des victimes, des auteurs, des informateurs et des témoins.	Veillez préciser la législation relative à ce type de risques et présenter une brève analyse des informations dont vous disposez concernant la mise en œuvre/l'application.	Veillez préciser la fonction de la police pour ce type d'incident, notamment la probabilité d'une enquête et de poursuites judiciaires.	Veillez préciser les dispositions existantes pour ce type de risques (par exemple, protection communautaire/informelle, groupes religieux, soutien aux victimes).	Quelles sont les lacunes de ces dispositions ?
a) Violences sexuelles						
b) Puniton corporelle						
c) MGF						
d) Travail des enfants						
e) Trafic						
f) Mariage précoce						
g) Négligence						
h) Autre						



Handwritten signature



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

2. Réseau pour la protection de l'enfance

2.1 Protection de l'enfance statutaire :

Liste de ministères/organes/organismes ayant un pouvoir juridique en matière de protection de l'enfance	Type d'organisme/ de service proposés	Site	Cet organisme/organe est-il efficace ? ¹	Cet organisme peut-il être contacté en cas d'incident ? Si oui, veuillez fournir les coordonnées du responsable concerné (nom, fonction, téléphone, adresse électronique).	Autres observations
a)					
b)					
c)					
d)					
2 Infractions pénales – signalement, enquête, poursuites :					
Une enquête policière est-elle recommandée en cas d'allégation d'infraction criminelle ? Si non, veuillez expliquer pourquoi.					

¹Par exemple : services de protection de l'enfance fondés sur la législation ou la réglementation nationale/locale ; ressources suffisantes ; capacité des effectifs ; activités/accessibilité pour les enfants et les familles ; partenariats/collaborations formels/informels avec les autres ou travail de manière isolé ; chevauchements ou duplication des efforts avec les autres prestataires de services ; autres difficultés freinant la mise en place efficace des services de protection de l'enfance.

Nom de l'officier de police pouvant être contacté en cas d'infraction pénale/d'allégation dans le domaine de la protection de l'enfance ? Veuillez fournir le nom de l'organisme, le nom de l'agent, sa fonction, son numéro de téléphone et son adresse électronique	Site	Cet organisme/organe est-il efficace ? ²	Autres observations
a)			
b)			
c)			
d)			

2.3 Autres organismes nationaux ou locaux d'aide aux victimes :

Nom de l'organisme/ du service	Type d'organisme/ de service (médical, santé, logement sûr, centre pour enfants, centre pour les réfugiés, etc.)	Cet organisme/organe est-il efficace ?	Veuillez préciser les dispositions locales communes mises en place pour traiter les incidents relatifs à la protection de l'enfance	Est-il possible de contacter cet organisme en cas d'incident ? Si oui, veuillez fournir les coordonnées du responsable concerné (nom, fonction, téléphone, adresse électronique).

²Par exemple : services de protection de l'enfance fondés sur la législation ou la réglementation nationale/locale ; ressources suffisantes ; capacité des effectifs ; activités/accessibilité pour les enfants et les familles ; partenariats/collaborations formels/informels avec les autres ou travail de manière isolé ; chevauchements ou duplication des efforts avec les autres prestataires de services ; autres difficultés freinant la mise en place efficace des services de protection de l'enfance.



a)						
b)						
c)						
d)						

2.4. ONG (locales et internationales), organisme/organe/réseau professionnels d'aide aux victimes :

Nom de l'ONG, de l'organisme/organe/réseau professionnels, etc.	Type de service proposé	Site	Cet organisme/organe est-il efficace ?	Veillez préciser les dispositions locales communes mises en place pour traiter les questions relatives à la protection de l'enfance	Est-il possible de contacter cet organisme en cas d'incident ? Si oui, veuillez fournir les coordonnées du responsable concerné (nom, fonction, téléphone, adresse électronique).
a)					
b)					
c)					

2.5 Organisations/groupes communautaires :



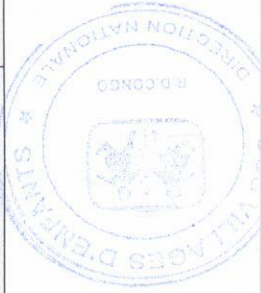
Handwritten signature

Nom de l'organisme/groupe/organe communautaires (groupes informels, groupes religieux)	Veillez préciser le fonctionnement de ce groupe et les services qu'il propose	Site	Ce groupe/ces ressources sont-ils efficaces ?	Veillez préciser les dispositions communes en matière de protection de l'enfance.	Est-il possible de contacter cet organisme en cas d'incident ? Si oui, veuillez fournir les coordonnées du responsable concerné (nom, fonction, téléphone, adresse électronique).
a)					
b)					
c)					

D'après les informations ci-dessus, veuillez établir une liste des principales personnes à contacter pour chaque type d'incident relatif à la protection de l'enfance. Veuillez remplir le tableau suivant pour chaque site/bureau

	Nom de l'organisme/du bureau	Type d'organisme/de service	Responsables	Fonction	Coordonnées
Signalement externe de violences					
Réaction					
Traitement médical d'urgence					

Protection et appui continus de l'enfant, durant et après le signalement ou l'enquête					
Suivi médical pour les questions relatives aux blessures, à la grossesse, aux MST et au VIH					
Services d'aide psychologique pour les enfants victimes de violences					
Organismes/ressources disponibles pour le placement de l'enfant en toute sécurité					
Autre (veuillez préciser)					



Saved



RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

--	--	--	--	--	--	--	--



Handwritten signature



Outil 2 : Cartographie du contexte local – modèle d'analyse à l'échelle nationale

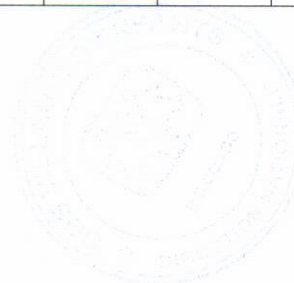
Association membre :

Personne chargée de réaliser l'analyse :

Date de fin de l'analyse :

Cadre législatif

LOIS INTERNATIONALES APPROUVÉES PAR LE PAYS	OUI	NON	
CIDE – Convention relative aux droits de l'enfant			
OP1 – Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants			
OP2 – Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés			
OP3 – Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant établissant une procédure de présentation de communications			
Lignes directrices des Nations unies relatives à la protection de remplacement pour les enfants			
CEDAW – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes			
Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi			
Convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination			
LÉGISLATION NATIONALE EN VIGUEUR	OUI	NON	TEXTE DE LOI ou NUMÉRO
Définition du terme « enfant »			
Interdiction de toutes les formes de violence à l'encontre des enfants (à la maison, dans le cercle familial, à l'école et dans un contexte éducatif, dans les systèmes de protection et les systèmes judiciaires, dans un environnement professionnel, dans la communauté)			
Interdiction de tous les châtiments et toutes les sanctions corporelles			
Loi sur la protection contre la violence familiale			
Pénalisation des délits sexuels à l'encontre des enfants			





Âge du consentement légal			
Protection des enfants contre toute exploitation sexuelle			
Mise en place d'un mécanisme national et indépendant de dépôt de plainte accessible à tous les enfants			
Mise en place d'un Médiateur pour l'enfance			
Prise de conscience du droit de l'enfant à être entendu et à s'exprimer librement pour toutes les questions le concernant			
Existence d'un système judiciaire pour les mineurs (âge de la responsabilité pénale)			

Système de protection de l'enfance – Institutions et programmes nationaux

INSTITUTION NATIONALE	NOM DE L'ORGANISME/DU BUREAU	CONTACT
Autorité nationale de protection de l'enfance		
Médiateur pour l'enfance		
Autorité gouvernementale chargée de la coordination de toutes les mesures visant à empêcher les violences à l'encontre des enfants		
Autorité gouvernementale chargée de superviser les établissements de protection de remplacement		
Mécanisme national de prévention de la torture et autres traitements ou punitions cruels ou dégradants		
Mécanisme national indépendant de plainte pour les enfants bénéficiant d'une protection de remplacement		
Service d'assistance téléphonique pour les enfants disponible dans l'ensemble du pays		
Institution/Programme de réinsertion des enfants victimes de violences		
Institution/Programme de réinsertion des enfants ayant un comportement violent		

Procédures nationales





SOS VILLAGES
D'ENFANTS

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

MÉCANISMES	PROCÉDURE
Feuille(s) de route nationale(s) pour lutter contre les violences infligées aux enfants	
Enquêtes gouvernementales indépendantes sur les cas présumés d'incidents liés à la protection de l'enfance	
Stratégie de prévention et de lutte contre les violences infligées aux enfants	
Base de données nationale sur les cas de violences infligées aux enfants	
Registre national des personnes coupables de violences à l'encontre des enfants	
Voies de signalement définies pour les incidents liés à la protection de l'enfance dans le contexte de la protection de remplacement	

